

ADEPS Ecole des Cadres Commission Pédagogique AFA

Cours spécifique Moniteur Sportif Initiateur

Chère pratiquante, Cher Pratiquant,

Dans la continuité des cours Moniteur Sportif animateur, nous invitons chaque professeur principal, chargé de cours occasionnel ou professeur assistant, chaque organisateur de stage d'initiation ou de renforcement qui n'aurait pas encore obtenu le nouveau titre européen de Moniteur Sportif Initiateur en Aïkido à s'inscrire à notre nouvelle formation des Cadres.

Tu es professeur.e depuis un certain nombre d'années, nous avons une bonne nouvelle, les dispenses ont été étendues pour ce cours et l'obtention du titre en est fort facilitée. Tu trouveras dans ce dossier un tableau de dispenses.

Tu possèdes un ancien brevet belge Niveau 1, 2 ou 3 ? Une petite mise à jour pourrait être intéressante pour te donner accès à ce nouveau titre qui est reconnu au niveau européen. L'Administration des Sports insiste en effet pour que les professeurs actuels disposent des nouveaux diplômes.

Pourquoi s'inscrire à cette formation ?

1. Pour réfléchir avec d'autres et des passionnés de pédagogie à sa manière de donner cours
2. Afin d'enrichir son bagage de scénarii pédagogiques
3. Afin de pouvoir organiser certains stages d'approfondissement (en effet, l'Adeps a demandé à l'AFA de définir des normes d'encadrement et certains stages nécessiteront désormais le titre d'initiateur).

Quelles sont les modalités d'inscription

- Les candidats doivent être détenteurs du titre Moniteur Sportif animateur avant de pouvoir s'inscrire à la formation spécifique Moniteur Sportif Initiateur
- Être âgé de 18 ans au moins le jour de l'inscription
- **Validation des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur**
- Être titulaire le jour de l'inscription du grade 1er dan au moins

Dans le cas où cette dernière condition n'est pas remplie, il est possible de s'inscrire néanmoins moyennant un examen technique. Leur titre ne sera par ailleurs validé qu'après obtention du grade de 1^{er} Dan.



Quelles sont les modalités de la formation ?

La formation se déroulera en 4 étapes :

1. Préparer la formation pratique en présentiel à l'aide des cours en ligne
2. Participer au cours pratiques
3. Effectuer un stage d'application chez un Maître de Stage
4. Valider la formation : Premiers Soins en milieu sportif (ou un BEPS organisé par l'AFA)

Première étape :

Après validation de votre inscription, vous serez invité.e à vous rendre sur une plateforme digital en ligne où vous serez guidé.e.s dans la préparation des cours pratiques.

Vous serez également invité.e.s à une session d'information en ligne pour vous initier à l'utilisation de la plateforme.

Cours à préparer pour la formation pratique :

- CSA124 : Organisation d'une séance de cours
- CSA133 : Perfectionnement technique
- CSA123 Méthodologie et Didactique spécifique : Initiation progressive
- CSA134 Techniques spécifiques de renforcement de la performance

Ces quatre cours vous permettront de préparer des séquences de cours que vous animerez durant les sessions pratiques.

Le cours CSA151 Ethique et Déontologique, est également à valider en ligne mais ne fera pas partie des sessions pratiques.

Deuxième étape : Cours pratique

La deuxième étape se déroulera en deux week-end et une journée d'épreuve pratique.

Lieu de la formation pratique : Rue de Sévigné, 1 à 1070 Anderlecht (Aïkido Club de Moortbeek).

Dates de la formation pratique :

- 14 et 15 octobre
- 4 et 5 novembre
- Epreuve pratique : 16 décembre

Troisième étape : Stage d'application

Une fois, les cours spécifiques validés, vous pourrez prendre contact avec un Maître de stage (liste en annexe) pour observer deux cours du Maître de stage et animer trois cours pratiques sous la supervision de ce dernier.

Quatrième étape : valider le cours de premiers soins en milieu sportif ou BEPS de la Croix-Rouge organisé par l'AFA. Les détenteurs de brevets (BEPS, secouriste, secouriste en milieu industriels) datés de moins de deux ans sont dispensés.

Une explication plus détaillée sera donnée lors des week-ends de pratique.



Quelles seront les modalités d'évaluation ?

Certains apprentissages seront validés automatiquement via la réussite d'un questionnaire en ligne (CSA151). Les autres feront l'objet d'un travail et d'une démonstration devant jury. Des explications plus détaillées seront données au deuxième week-end et sur la plateforme d'apprentissage.

Comment t'inscrire ?

1. Envoyer le formulaire en annexe rempli à michael.ameye@aikido.be
2. S'acquitter de la somme de 100 € sur le compte de l'AFA (BE96 7925 6716 4005) et mettre en communication Prénom Nom MSIN2023.1

Joindre également les documents suivants :

- Un certificat médical valide (de moins de trois mois) pour les personnes ne faisant pas partie de l'AFA ou un engagement sur l'honneur de bonne condition physique.
- Une licence-assurance valide pour ceux qui ne font pas partie de l'AFA
- Un document attestant l'obtention d'un grade pour les grades obtenus en dehors de l'AFA.

Quel est le programme de la formation ?

Etape 1 : Depuis l'inscription jusqu'au 14 octobre et entre le 15 octobre et le 4 novembre

Préparation des cours sur la plateforme :

Vous aurez accès à tous les cours en ligne dès votre inscription validée.

Le cours CSA124 (organisation d'une séance de cours) vous servira pour la préparation de la séance de cours.

Vous aurez trois séances de cours à préparer par week-end (donc 6 en tout), deux séances pour chaque cours CSA123 initiation progressive, CSA133 perfectionnement technique, CSA134 renforcement de la performance.

La deuxième séance de chaque cours pourra être préparée entre les 2 week-ends.

Le cours CSA151 Ethique et déontologie peut être étudié en parallèle, il n'y a pas de session pratique ni d'épreuve pratique. Il y a par contre des exercices pratiques en ligne.



Etape 2 : Horaire des deux week-ends

Heures	Jour 1 : 14/10	Jour 2 : 15/10	Jour 3 : 4/11	Jour 4 : 5/11
9.00-13.00	CSA124 + CSA123	CSA 124 + CSA123	CSA124 + CSA133	CSA124 + CSA133
14.00-17.00 (16.30 jour 4)	CSA133	CSA133	CSA134	CSA134

Durant les week-ends, nous répondrons aux questions sur le cours CSA151 (Ethique et déontologie) ainsi que sur l'organisation de l'épreuve pratique.

Quelles sont les modalités pratique de la formation ?

1. Présence au cours pratique

- Les présences aux cours spécifiques en présentiel (physique ou en ligne) sont obligatoires.
- Pour les cours pratiques en présence physique, le terme « PRESENCE » doit se comprendre comme présence effective et active sur le tatami. Les heures d'assistances passives (blessures, ...) ne seront comptabilisées qu'à concurrence de 50%.
- Toute arrivée tardive entraîne l'absence administrative d'une heure de cours.
- Les activités d'apprentissage sur la plateforme LMS doivent être complétées à 100 % (suivi d'accomplissement).
- Une tolérance de 20% d'absences aux cours en présentiel, pour raisons personnelles ou autres, est néanmoins admise.
- En cas de dépassement de ce quota maximum permis, le candidat ne sera pas admis à l'évaluation finale.

2. Modalités d'évaluation

Cours en 100 % en ligne :

Cours	Charge*	Activité(s) d'évaluation
CSA151 Ethique et Déontologie	105 min.	<ul style="list-style-type: none">• Remise d'un exercice d'application des principes à la vie du dojo• Application des principes déontologiques à deux situations concrètes proposées.

*Les charges de travail sont indicatives et dépendent de tout un chacun.



Cours hybrides (en ligne et en présentiel) :

Cours	Charge hors présentiel	Activité(s) d'évaluation
CSA124 Organisation d'une séance de cours	240 min.	Préparation d'une séquence de cours Démonstration de la séquence préparée
CSA123 Méthodologie et Didactique spécifique : Initiation progressive	480 min	Préparation d'une séquence d'apprentissage Démontrer la séquence préparée
CSA133 Perfectionnement technique	960 min	Préparation d'une séquence d'apprentissage Démontrer la séquence préparée
CSA134 Techniques spécifiques de renforcement de la performance	450 min	Préparation d'une séquence d'apprentissage Démontrer la séquence préparée

Pour plus d'information sur les modalités d'évaluation, le cahier des charges complet est disponible sur le site de l'AFA.

Stage d'application

Une fois les 4 cours validés, le/la candidat.e pourra choisir un Maître de stage dans la liste ci-après et prendre rendez-vous pour 5 séances : 2 d'observations et 3 d'animation d'un cours.

Après chaque séance d'observation, un rapport sera à remettre.

Avant chaque séance de cours donné, une préparation est à remettre sur la plateforme et au Maître de stage.

La plateforme vous guidera dans vos démarches.

Quels sont les Maîtres de stage disponibles en 2023 ?

- Louis Van THIEGHEM 7^{ème} dan Aïkikai / Shihan
 - Moniteur Adeps Niveau 3 / Conseil supérieur
- Claude BASTIN 6^{ème} dan Aïkikai
 - Moniteur Adeps Niveau 2
- Jean-Pierre JACQUET 7^{ème} dan Aïkikai
 - Moniteur Adeps Niveau 3
- Michaël Ameye 6^{ème} Dan Aïkikai
 - Moniteur Sportif Initiateur/ Secrétaire de la Commission Pédagogique
- Philippe GOSSELIN 5^{ème} dan Aïkikai
 - Moniteur Adeps Niveau 3
- Odette GILLET 5^{ème} dan Aïkikai
 - Moniteur Adeps Niveau 3 / Présidente de la Commission Pédagogique
- Benoit TOULOTTE 5^{ème} dan Aïkikai
 - Moniteur Adeps Niveau 2 / Commission pédagogique
- Frédéric HEYLBROECK 5^{ème} dan Aïkikai
 - Moniteur Adeps Niveau 2
- Patrick DIGNEF 5^{ème} dan Aïkikai
 - Moniteur Adeps Niveau 2
- Nabil MESSAOUDI 5^{ème} dan Aïkikai
 - Moniteur Adeps Niveau 2 / Commission Technique
- David MAZURE 5^{ème} dan Aïkikai
 - Moniteur Adeps Niveau 2
- Alexandre WALNIER 4^{ème} dan Aïkikai
 - Moniteur Adeps Niveau 2
 - Master en Education Physique
- Christophe Depaus 6^{ème} Dan
 - Moniteur Sportif Animateur
 - Certificat d'aptitude pédagogique
- Fabian Jacquet 4^{ème} Dan
 - Moniteur Sportif Initiateur
- Michaël Moyses 6^{ème} Dan
 - Moniteur Adeps Niveau 2
- Frédéric Burnay 6^{ème} Dan
 - Moniteur Adeps Niveau 2

Quelles sont les dispenses possibles en fonction de vos titres et expériences ?

Synthèse des diplômes, brevets, certifications¹ ou expérience donnant droit à une dispense totale du module de plein droit - MS Initiateur		
	Module (Code Nom)	Titres et qualifications / <i>Expérience</i>
Th 1	/	/
Thématique 2	CSA123 Méthodologie et didactique spécifique – Initiation progressive	Bachelier ou Master en Education Physique Certificat d'Aptitude Pédagogique ou agrégation si complété par une expérience de professeur principal depuis plus de 5 ans Breveté Adeps Niveau 2 ou 3 si complété par une expérience de Professeur principal depuis plus de 10 ans <i>Membre de la Commission Technique ou pédagogique depuis 4 ans combiné à une fonction de professeur d'Aïkido</i> <i>Professeur principal depuis plus de 10 ans (3^{ème} Dan)</i>
	CSA124 Organisation d'une séance de cours	Master ou Bachelier en Education Physique et professeur d'Aïkido depuis plus de 5 ans Certificat d'Aptitude Pédagogique ou agrégation si complété par une expérience de professeur principal depuis plus de 10 ans Breveté Adeps Niveau 2 ou 3 si complété par une expérience de Professeur principal depuis plus de 10 ans <i>Membre de la Commission Technique ou pédagogique depuis 4 ans combiné à une fonction de professeur d'Aïkido</i> <i>Professeur principal depuis plus de 10 ans (3^{ème} Dan)</i>
	CSA125 Stage d'application	Bachelier ou Master en Education Physique Certificat d'Aptitude Pédagogique ou agrégation si associé à une expérience de professeur principal depuis plus de 10 ans <i>Professeur principal depuis plus de 10 ans et 5^{ème} Dan</i> <i>Membre de la Commission Technique ou Pédagogique depuis plus de 4 ans</i>
Thématique 3	CSA133 Perfectionnement technique	<i>Membre de la Commission Technique de l'AFA pendant au moins 4 ans</i>
	CSA 134 Techniques spécifiques de renforcement de la performance	Brevet Moniteur Adeps niveau 2 ou 3 <i>Membre de la Commission Technique de l'AFA pendant au moins 4 ans</i>
Th 4	/	/
Th 5	CSA151 Éthique et déontologie propres à l'Aïkido - règles de bonne conduite (Charte)	Bachelier ou Master en Droit si combiné à une fonction d'encadrement d'un club pendant plus de deux ans

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique